

Programme Life : neuf millions pour les vallées ardennaises

Nature Pour la restauration des vallées de l'Our, de l'Ambève, de l'Ourthe et de la Vesdre.

Le programme Life, "instrument financier pour l'environnement", est un vaste projet soutenu par l'Europe depuis près de 30 ans déjà. Et en près de 3 décennies, de nombreux projets estampillés "Life" visant à réhabiliter nos milieux naturels ont déjà vu le jour.

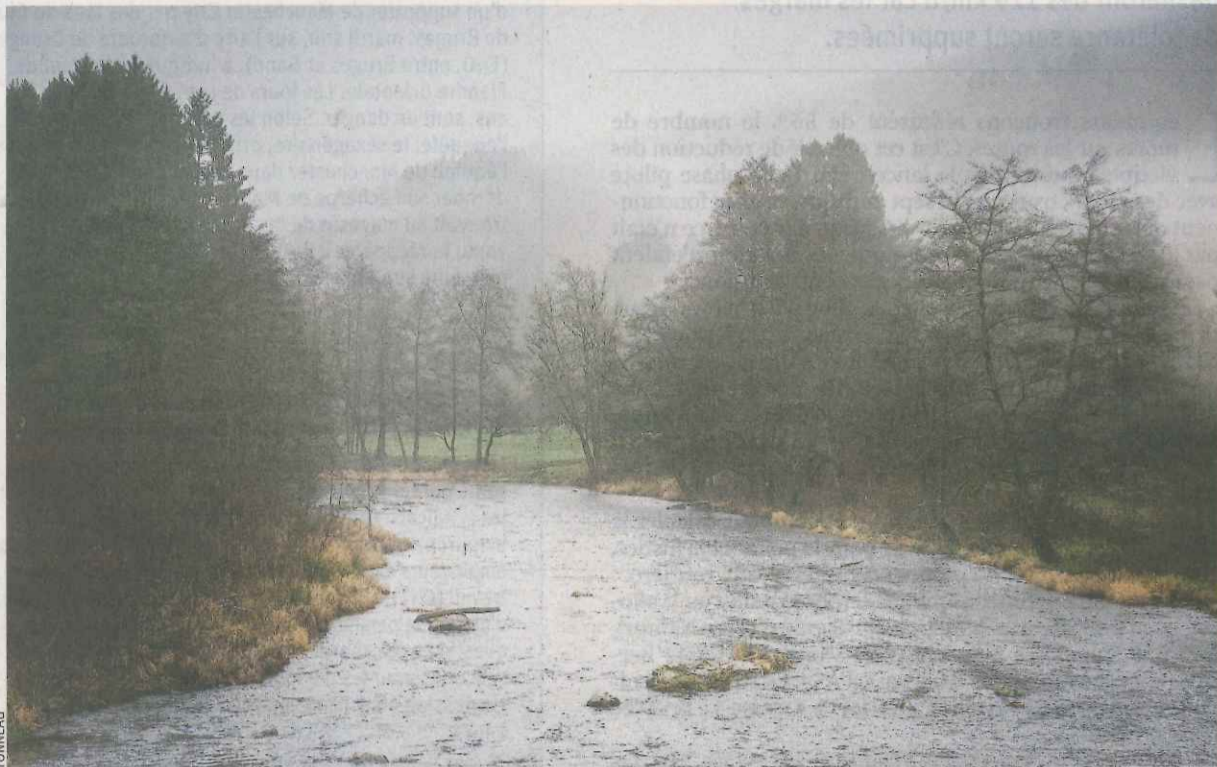
Aujourd'hui, un budget de près de 9 millions d'euros a été dégagé conjointement par la Commission européenne, la Région wallonne, les Provinces de Liège et de Luxembourg mais aussi l'ASBL Domaine de Béringenne, le Parc naturel des Deux Ourthes, le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel et le Parc naturel des Sources... Objectif: les vallées ardennaises et plus précisément la restauration écologique des rivières et des forêts dans ces vallées encaissées des bassins de l'Ourthe, de l'Ambève, de la Vesdre et de l'Our.

Au sein de l'espace compris dans ce projet Life, ce sont 33 communes qui sont concernées mais aussi et surtout 35 sites Natura 2000 (24 443 hectares), 4 bassins hydrographiques et 3 parcs naturels.

Pour des raisons diverses, ces vallées considérées comme des "corridors biologiques majeurs" sont souvent fragmentées et dégradées. Urbanisme, exploitations agricoles, sylvicoles... ces activités entraînent une dégradation des milieux naturels.

Forêts, cours d'eau

Les actions principales de restauration prévues par "Life Vallées ardennaises" seront "la restauration de fo-



D'Eupen à Houffalize ou de Durby à Saint-Vith, le territoire concerné comprend 35 sites Natura 2000. Ici, l'Ambève à Stoumont.

Ces vallées sont considérées comme des corridors biologiques majeurs.

rêts naturelles de versants et de fonds de vallées, par l'élimination de peuplements ou de semis isolés de résineux, localement renforcée par des plantations d'arbres indigènes", précise-t-on à l'ASBL Domaine de Béringenne, à l'initiative. Il s'agit également de "restauration de cours d'eau (levée d'obstacles à la libre circulation des poissons, aménagements de gués...), de renforcement des populations menacées de moules d'eau douce et d'amélioration de la capacité d'accueil pour les chauves-souris par l'installation de nichoirs en forêt et par l'aménagement de ponts et de barrages".

Puisqu'il s'agit "d'augmenter la sur-

face des aires protégées en Wallonie", sur le terrain, une nécessaire collaboration avec les propriétaires forestiers (publics ou privés) s'impose. Il faut en effet savoir que 51 % du massif forestier wallon est privé. Le projet Life peut racheter la parcelle si le propriétaire est vendeur ou proposer une convention, ces parcelles ayant un rôle important à jouer dans l'équilibre écologique du territoire. "Dans les deux cas, le projet Life prend en charge les travaux de restauration écologique"... Des indemnités pour l'abandon de la sylviculture résineuse sont notamment possibles.

Marc Bechet

Le site du Wérihet complètement vidé

Liège Les 40 000 tonnes de déchets dus aux inondations de la mi-juillet ont été enlevées.

Suite aux inondations de juillet dernier, Intradel, avec les partenaires institutionnels wallons, provinciaux et communaux, avait pris la main afin de gérer un flux incessant de déchets.

Tout le monde se souvient que la quantité de déchets et le flux étaient tels que les centres de tri avaient été saturés en 24 heures, la A601 en 36 heures et que le site du Wérihet avait été, finalement,

réquisitionné pour accueillir et commencer à trier et éliminer les déchets des inondations. Le Wérihet a ainsi "absorbé" plus de 40 000 tonnes de déchets.

Plus tôt que prévu

Trois mois après ces événements (soit un timing inférieur à celui annoncé), le site du Wérihet est vide.

Pour rappel, l'évacuation des déchets avait débuté le 27 septembre dernier, sous la supervision de la Spaque. L'opération avait été confiée à la société momentanée Aertssen-Bruco-Maes pour un montant de 6 685 691,65 euros, à la suite d'un marché public.

Les 40 000 tonnes de déchets ont été évacuées à la

fois par camions (30%) et par péniches (70%) pour rejoindre les centres de tri avant d'être envoyées principalement vers des filières de valorisation, soit "matière", soit "énergétique".

Des analyses de la qualité de l'air ambiant et des poussières ont par ailleurs été réalisées périodiquement.

Un plan d'intervention a également été élaboré avec le service régional d'incendie et des moyens de lutte contre les risques de départ d'incendie seront prévus en permanence sur le site.

Le site va ensuite être remis en état avec un racleage du sol sous-jacent au dépôt de déchets et un contrôle de sa qualité.

J.-M. C.